



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2025

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Roger **BLANC-COQUAND, Maire**

Présents : Christophe **VALLOIRE**, Jean-Michel **MESCAM**, Brigitte **VIOLA**, Benoit **TRUCHET**, Sophie **MONNOIS**

Excusés : Richard **DOMPNIER** donne procuration à Sophie **MONNOIS**
Serge **MICHEL** donne procuration à Brigitte **VIOLA**
Noémie **KURA** donne procuration à Christophe **VALLOIRE**
Hassan **BEN MANSOUR** donne procuration à Roger **BLANC-COQUAND**

Date de Convocation : 21/01/2026

Date d'affichage : 21/01/2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10**

Présents : **6**

Votants : **10**

- *Election du Secrétaire de séance : Benoit TRUCHET*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 décembre 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le **Procès-Verbal** du 02/12/2025

- ▶ **Il est approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°
2026 01 26 1**

**CONVENTION DE PARTICIPATION 2025/2026
des charges de fonctionnement des élèves BOTTIERES
ECOLE JARRIER**

Le Montant de la participation pour l'année 2025/2026 :

- ▶ Maternelle : 3 élèves x 906.03 € = 2 718.09 €
- ▶ Elémentaire : 5 élèves x 299.57 € = 1 497.85 €

Total -----
 4 215.94 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de l'Ecole de Jarrier pour une participation 2025/2026 de 4 215.94 €

Délibération n° 2026 01 26 2	ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS M57 POUR 2026 pour le budget communal
---	--

Les dépenses d'investissements concernées sont les suivantes :

Au Chapitre 21 :

212 -opération 95 -Zone de loisirs BOTTIERES	70 000 €
2152 -opération 96- Place souvenirs Français	30 000 €
2135 instal-. Agencement bâtiments	5 000 €
2151 Réseau de voirie :	5 000 €
2152 installations de voirie :	10 000 €
2158 autres matériels-outillages	5 000 €

	125 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **Accepte** les propositions de Mr le Maire et **autorise à** engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2026

Délibération n° 2026 01 26 3	SDES - MOTION pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal
---	--

DEMANDES AU GOUVERNEMENT :

- De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;
- De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;
- Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.

Après avoir pris connaissance du contenu de la motion, le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention de Serge MICHEL :

► **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Motion

Délibération n° 2026 01 26 4	MISSION TEMPORAIRE D'ARCHIVAGE avec CDG73
---	--

Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'archivage communal et la nécessité de faire appel à des professionnels ; le devis des archivistes du CDG73 s'élève à 22125 € pour 75 journées de travail effectif et une subvention de 13 275 € du DEPARTEMENT au titre du FDEC a été accordée pour cette mission, il convient maintenant de signer la convention

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de mission temporaire d'archivage avec le CDG 73

Le Maire, Roger BLANC-COQUAND